



Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Eric LOUAT

Vice-président de la F.F.S.B.
Responsable des Clubs

à

**Mesdames, Messieurs les
responsables des clubs**

Copie à :
Chrono

Réf. : EL/FA

Objet : Engagement saison 2018/2019

Villeurbanne, le 09 mai 2018

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la fiche d'engagement pour le Championnat des clubs saison 2018/2019.

Suite au réaménagement du Championnat des Clubs (Elites à 8 clubs) votre club peut être amené à accéder à un niveau supérieur (cette montée ne peut se refuser sous peine de tomber sous la règle de l'abandon).

Quelques rappels :

- ✓ Toute fiche d'engagement non complétée correctement ou non signée par le CBD ou CR/CS retardera la validation de votre inscription.
- ✓ Le chèque doit être obligatoirement joint à la fiche d'engagement.
- ✓ Chaque club masculin et féminin doit présenter un arbitre et un délégué ainsi qu'un correspondant pour la publication des résultats en direct sur Sport Boules Diffusion.
- ✓ Un club ayant une équipe masculine et une équipe féminine peut inscrire le même nom d'arbitre et de délégué dans les deux catégories.
- ✓ Un club ayant plusieurs équipes masculines ou plusieurs équipes féminines devra avoir des arbitres et délégués différents pour chaque équipe.
- ✓ Un arbitre et un délégué peuvent être identiques pour une équipe masculine d'un club A et une équipe féminine d'un autre club B à condition que le Club A n'ait pas d'équipe féminine.

Tout dossier sera examiné par la Commission des Clubs pour validation.

63 rue Anatole France
69100 Villeurbanne

Téléphone
04 78 52 22 22

Télécopieur
04 78 52 50 93

Internet
www.ffsb.fr

E-mail
daf@ffsb.fr

N° Siret : 779 825 744
00039

Code NAF : 9312 Z

Quelques informations utiles :

- ✓ La nouvelle saison clubs sportifs débutera le week-end des 22 et 23 Septembre 2018.
- ✓ Il n'y a pas de restrictions au niveau du nombre de mutés clubs. La période autorisée pour les mutations «Club» prendra fin le 15 juin.
- ✓ Afin de ne pas perturber la saison avec des reports de matchs il est obligatoire de réserver votre boulodrome pour toutes les journées «clubs »

Pour les clubs ayant des équipes 2 veuillez nous indiquer si vous désirez (ou pas) des matchs couplés à domicile (1 et 2 en même temps). Ce souhait sera respecté dans la mesure du possible.

Les modifications importantes de cette saison :

*Passage à huit clubs des catégories Elite 1 et 2 (masculins et féminines)

Suite à ce réaménagement votre club peut être amené à accéder à un niveau supérieur (cette montée ne peut se refuser sous peine de tomber sous la règle de l'abandon article 10.14).

*Modifications dans les tirs sportifs :

-Elites : pas de changements

-N1 et N2 : 1^{er} tour : 1 tir progressif sur trois cibles et 1 tir rapide en double

3^{ème} tour : 1 tir progressif sur 6 cibles et un tir rapide en double

-N3 et N4 : 1^{er} tour : 1 tir progressif sur trois cibles et un tir rapide en double

3^{ème} tour : 1 tir progressif sur trois cibles et un tir rapide en double

Nota : pour toutes les catégories cibles 1 et 3 pour les tirs rapides en double avec départ sur la cible 1.

*Pour les catégories Elite le flochage des maillots au nom des joueurs est souhaité (visibilité sur Sport Boules Diffusion).

Vous souhaitant un bon championnat, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour Eric LOUAT,
La Secrétaire générale



Brigitte COCHARD